

La Fédération s'oppose fermement au retrait de 25 % des fermes enquêtées

par Gaëtan Bélanger

ELLE DEMANDE À SES SYNDICATS RÉGIONAUX ET AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DE MANIFESTER LEUR OPPOSITION

Rappelons tout d'abord que le 15 septembre dernier, les administrateurs de la Fédération avaient unanimement accordé leur appui aux régions et à tous les groupes de producteurs qui avaient pris et qui prendraient des mesures de pression à l'encontre du retrait, par La Financière agricole du Québec (FADQ), de 25 % des fermes enquêtées pour déterminer les coûts de production à l'ASRA.

Constatant que le dossier n'avait pas progressé, les administrateurs de la Fédération, réunis le 3 novembre dernier, ont unanimement donné le mot d'ordre aux syndicats régionaux et aux producteurs de bovins de procéder à des moyens de pression par le blocage de l'accès aux terres agricoles ou par tout autre moyen jugé efficace et approprié.

En avril 2010, la FADQ annonçait le maintien des programmes d'ASRA, la bonification de l'enveloppe annuelle de 305 M\$ à 650 M\$ (dont 20 M\$ pour le MAPAQ), la mise en place d'un programme universel de sécurité du revenu pour toutes les productions et la prise en charge du déficit accumulé au fonds d'ASRA de plus d'un milliard de dollars.

Cependant, cette annonce était conditionnelle à la mise en place de mesures de resserrement à l'ASRA, dont le retrait de 25 % des fermes enquêtées. Depuis le tout début, la Fédération s'oppose à la mise en application de cette dernière mesure qu'elle considère injustifiée et indument pénalisante pour les producteurs.

Comme l'UPA et les autres fédérations spécialisées concernées, la Fédération des producteurs de bovins du Québec s'oppose fermement à la mesure de resserrement du 25 %. En s'ajoutant aux autres mesures de resserrement, cette décision de La Financière agricole fait basculer dans le rouge la majorité des entreprises agricoles visée, y compris plusieurs parmi les plus efficaces. Leur viabilité est fortement compromise.

Enfin, considérant les diverses mesures de resserrement déjà mises en application par la FADQ, la Fédération est convaincue que la FADQ surévalue les coûts de l'ASRA et que cette dernière mesure n'est absolument pas nécessaire pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Voilà pourquoi nous réitérons notre demande à la FADQ de revoir sa décision, et ce, dans les plus brefs délais.

Évaluation périodique

par Sonia Dumont

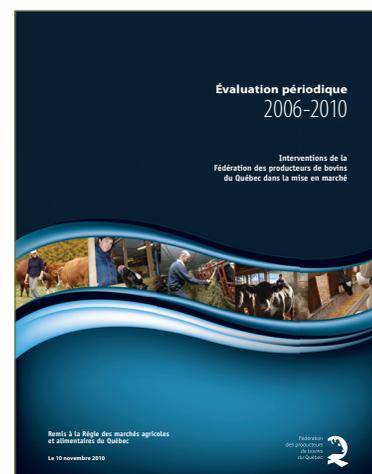
À tous les cinq ans, chaque fédération qui administre un Plan conjoint doit présenter devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et les autres intervenants de la filière, les résultats de ses interventions dans la mise en marché.

Le 10 novembre 2010, la Fédération était entendue par la Régie. Dans sa présentation qui a été bien reçue des régisseurs, elle a démontré que le plan et les règlements qu'elle applique servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée des bovins au Québec.

L'évaluation devant les régisseurs a débuté par une présentation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui a dressé le portrait de la situation générale et des perspectives de l'industrie, des marchés et des politiques. Par la suite, la Fédération a présenté ses activités, ses cibles stratégiques pour les prochaines années ainsi que les priorités d'action retenues.

Le rapport de la Régie est attendu au cours des prochains mois.

L'évaluation périodique de la Fédération est disponible au www.bovin.qc.ca.



Excellente collaboration des producteurs dans l'enquête sur les nouveaux coûts de production : veaux d'embouche et bouvillons d'abattage 2010

par Ann Fornasier



Les travaux du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), afin de réviser les modèles de coûts de production des veaux d'embouche et des bouvillons d'abattage, sont officiellement démarrés. La première étape, consiste à valider l'admissibilité des entreprises bovines à l'étude de coûts de production.

À cette fin, le CECPA a contacté, par voie téléphonique, près de 500 producteurs vache-veau et 75 producteurs de bouvillons d'abattage. Le CECPA tient à souligner l'excellente collaboration des producteurs de bovins à cette première étape du processus.

Au cours des prochaines semaines, le CECPA sélectionnera au hasard, parmi les entreprises admissibles, 70 fermes de vache-veau et 40 fermes de bouvillons d'abattage pour participer à l'étude de coûts de production. La cueillette de données à la ferme débutera en décembre et se poursuivra de janvier à avril 2011.

Rappelons que la participation à l'enquête de coûts de production est obligatoire. Une entreprise qui refuserait de participer se verrait retirer sa compensation d'ASRA pour 2011 et 2012 et devrait quand même payer sa cotisation pour 2011. Les entreprises participantes reçoivent un montant de 800 \$ en guise de dédommagement.

L'application de ces nouveaux coûts de production pour calculer la compensation d'ASRA est prévue à compter de l'année 2012.

Structure d'entreposage : dates limites pour Prime-Vert

par Nathalie Côté

Le volet « construction d'ouvrages de stockage des fumiers » du programme Prime-Vert existe toujours. La date limite pour se prévaloir de l'aide financière de 90 % pour les premiers 800 m³ et de 50 % sur l'excédent est fixée au 1^{er} avril 2011. Après cette date, l'aide financière sera de 50 % peu importe le volume à entreposer.

Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles

par Jean-Sébastien Laflamme

Le 25 octobre dernier, M. Laurent Lessard dévoilait certaines modalités prévues par le MAPAQ concernant l'enveloppe budgétaire de 100 M\$ répartie sur une période de cinq ans. Rappelons que ce montant avait déjà été annoncé depuis novembre 2009, lors du renouvellement du budget de l'ASRA. Le programme sert à bonifier l'aide aux services-conseils, rembourser des intérêts sur les prêts et couvrir une partie des investissements nécessaires pour redresser la situation financière d'une entreprise en difficulté.

Pour être admissible au programme, une entreprise doit avoir au moins 50 % de ses revenus agricoles provenant de productions couvertes par le programme ASRA, en plus d'être en situation financière difficile. Ce dernier critère est évalué par une analyse réalisée gratuitement par un répondant du MAPAQ ou de la FADQ. Une entreprise ainsi qualifiée peut obtenir, par un conseiller des réseaux agriconseils, un diagnostic ainsi qu'un plan d'action pour redresser sa situation financière. Le programme couvre 90 % des coûts du conseiller.

Les investissements requis par la mise en œuvre du plan d'action peuvent être couverts jusqu'à 40 % ou 50 %, pour un montant maximal de 40 000 \$ ou 50 000 \$. L'aide gouvernementale varie selon la MRC où est située l'entreprise, certaines MRC étant considérées prioritaires. Une entreprise en difficulté financière peut aussi recevoir des remboursements d'intérêts sur trois ans relativement à des prêts octroyés par la FADQ de 50 000 \$ ou 100 000 \$, selon la MRC. Pour en savoir plus : www.mapaq.gouv.qc.ca.

DES SERVICES-CONSEILS DANS LE SECTEUR BOVIN

La stratégie annonce qu'une nouvelle équipe de conseillers dédiés aux services-conseils pour la production de bovins de boucherie sera déployée dans l'ensemble des régions. La stratégie annonce aussi que les centres d'expertise pourront obtenir de l'aide financière pour réaliser des formations aux producteurs. Toutefois, les modalités et les montants prévus pour réaliser ces actions n'ont pas encore été divulgués officiellement par le MAPAQ.

Le programme Veau Vérifié reconnu

par Nathalie Côté

L'équipe technique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a conclu que le programme Veau Vérifié répond aux exigences réglementaires fédérales, provinciales et territoriales.

Il répond également à la définition de fiabilité technique puisqu'il fait la promotion de production d'aliments sains à la ferme et adhère aux principes HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques de contrôle).

La production de veau devient ainsi la 20^e production au Canada ayant son propre programme HACCP. À titre d'exemple, les programmes Lait canadien de qualité^{mc}, AQC^{mc} dans le porc, Votre propre poulet^{mc}, ExcelGrains Canada pour les cultures commerciales et VBPtm dans le bœuf sont tous des programmes HACCP reconnus.

Veau Vérifié est conçu pour donner aux producteurs un moyen de répondre aux consommateurs, qui demandent une preuve de la salubrité des aliments. Il fournit à nos clients l'assurance que le veau produit au Canada, tant le veau de lait que de grain, est de première qualité.

Tous les producteurs peuvent y participer en autant qu'ils respectent les exigences décrites dans le *Manuel du producteur*.

Bientôt, des ateliers de formation seront offerts afin d'expliquer clairement aux producteurs le contenu de ce programme.

Formation amas au champ

par Nathalie Côté

Concevoir et gérer ses amas au champ : une meilleure connaissance pour un meilleur environnement, voilà le thème de la formation offerte aux producteurs.

Cette formation est une initiative de la Fédération des producteurs de bovins qui a pu compter sur l'étroite collaboration du réseau des répondants en formation agricole. Elle prévoit une partie théorique en salle le matin suivie de la visite d'un amas au champ en après-midi.

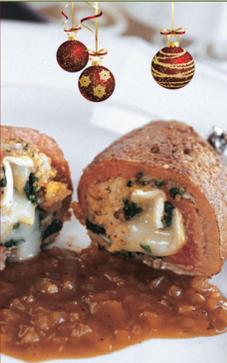
Grâce à la participation financière d'Emploi-Québec, du MAPAQ, du comité conjoint des races de boucherie, et des fédérations des producteurs de bovins, lait, volailles, œufs de consommation et œufs d'incubation, les frais de formation ont pu être réduits à 30 \$ par participant.

Cette activité s'inscrit parfaitement dans la stratégie de reconnaissance de la technique d'entreposage de fumier en amas au champ parce qu'elle démontre la volonté des producteurs à connaître et appliquer les bonnes pratiques.

Les prochaines formations auront lieu le 25 novembre à Alma et le 3 décembre à Mont-Laurier. Pour vous inscrire à Alma, contacter M. Gilles Lajoie (tél. : 418 542-2032, poste 225; téléc. : 418 542-3011; courriel : glajoie@upa.qc.ca) et à Mont-Laurier, contacter Mme Valérie Campeau (tél. : 819 623-2270, poste 33; courriel : valerie.campeau@fgcaq.com).

Une recette de paupiettes de Veau de grain du Québec

par Isabelle Ferland



Paupiettes de Veau de grain du Québec

Veau de grain du Québec certifié
www.veaudegrain.com

4 échalotes grises hachées
30 ml d'huile d'olive
120 g d'épinards frais blanchis ou congelés
150 g de fromage cheddar, coupé en 6 tranches
4 escalopes de veau de grain
1 paquet (125 g) de prosciutto
Choix du Président
250 ml de sauce demi-glace
15 ml de beurre
125 ml de cidre

Faire suer 2 échalotes dans 15 ml d'huile, ajouter les épinards et 2 tranches de fromage en dés. Mélanger, poivrer et réserver. Étendre les escalopes sur un plan de travail, les aplatir et déposer 1 tranche de fromage, 1 tranche de prosciutto et le 1/4 des épinards. Rouler la viande, fixer les extrémités avec un cure-dent et saisir les 4 faces. Terminer la cuisson au four 10 minutes à 325 °F. Faire suer le reste des échalotes dans le beurre, déglacer avec le cidre et réduire de moitié. Ajouter la sauce demi-glace et faire mijoter 2 minutes.

EN EXCLUSIVITÉ CHEZ MAXI

Du 18 novembre 2010 au 5 janvier 2011 inclusivement, l'escalope de Veau de grain du Québec est en « baisse de prix » dans tous les Maxi.

Pour appuyer cette promotion, une étiquette proposant une recette de paupiettes de veau de grain est apposée sur chaque barquette d'escalopes.

C'est François Pellerin, chef de l'année 2007 et propriétaire du *Garde-manger de François*, qui a concocté cette recette pour la bannière Maxi avec des produits que l'on trouve facilement en magasin.

Une belle promotion pour la période des fêtes et pour inviter le consommateur à tenter une nouvelle expérience gourmande à base de Veau de grain du Québec.

Cette promotion cadre tout à fait dans la continuité des efforts entrepris, depuis deux ans, avec la bannière Maxi pour la mise en marché du Veau de grain du Québec.

Une première dans le comptoir des viandes!

par Marie-Isabel Martineau

Du 11 au 17 novembre 2010, tous les marchands IGA du Québec ont tenu une promotion toute spéciale dans les comptoirs des viandes de la bannière.

Avec tout achat d'escalopes de Veau de lait du Québec, le consommateur recevait un DVD (produit grâce au Fonds de promotion des producteurs de veaux de lait du Québec) ou un dépliant promotionnel démontrant la méthode de cuisson parfaite d'une escalope de Veau de lait du Québec, *Comme au resto!*

L'escalope de Veau de lait du Québec
Comme au resto!

Tendre et Raffiné
Veau de lait du Québec
www.veaulait.com

ESCALOPES DE VEAU DE LAIT FRAIS
FRESH MILK-FED VEAL CUTLETS
24.23/lb
10.99/lb

ESCALOPES DE VEAU DE LAIT ATTENDRI FRAIS
FRESH TENDERIZED MILK-FED VEAL CUTLETS
22.92/lb
9.99/lb

2
20% de réduction

GRATUIT - DVD* ou dépliant* promotionnel vous démontrant la méthode de cuisson parfaite d'une escalope de Veau de lait du Québec, Comme au resto!

Disponible au rayon des viandes.

* Quantités limitées.

Ce DVD présente trois grands classiques de la restauration – Escalopes de veau de lait Al Limone, Marsala et Parmigiana – réalisés en quatre étapes faciles. La bannière IGA était très satisfaite de cette initiative promotionnelle.

Comme le mentionnait M. Pierre Théroux, chef de la mise en marché des viandes du groupe Sobey's, en entrevue au journal *La Terre de chez nous* : « Un DVD pour jazer le marketing, c'est une première chez nous. Le veau de lait est vraiment à l'avant-garde à ce niveau. Dans le passé, on remettait surtout des fiches-recettes ».

C'est donc une promotion parfaite pour le consommateur d'aujourd'hui!

